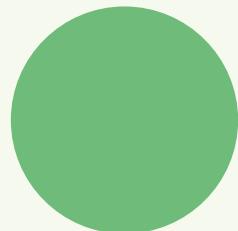


# Heliante Flash Septembre 2025



Optimisez  
le potentiel  
de performance  
de votre contrat  
d'assurance vie,  
de capitalisation  
ou de votre plan  
d'épargne  
retraite



Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans maximum, à compter du 10 septembre 2025.

**Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Emetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant ») et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur est exposé aux risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant.**

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 août 2025 pouvant être clôturée sans préavis.

**L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Code ISIN: FR001400YJW4

# Heliant Flash Septembre 2025

Heliant Flash Septembre 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum.

Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, de l'année 1 à 8, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial<sup>(1)(2)</sup> si l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5 % NTR (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup>.

À défaut, à l'échéance finale des 8 ans<sup>(4)</sup>:

- Un gain de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, si l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> par rapport à son niveau initial.
- Le capital initial est remboursé à hauteur de 100 % brut<sup>(1)(2)</sup> si la baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial.
- Si la baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice excède 25 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte correspondant à la baisse de l'Indice excédant 25 % (exemples : 5 % si l'Indice baisse de 30 % ; 10 % si l'Indice baisse de 35 %...).

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5 % NTR.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie<sup>(7)</sup>, ainsi qu'un risque de perte partielle à l'échéance finale des 8 ans<sup>(4)</sup> en cas de baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Groupama Modulation, Groupama Premium, Groupama Capitalisation et du plan d'épargne retraite Groupama Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

## Avantages

■ Un gain de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 10 septembre 2025):

- > si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 32 ;
- > si les conditions de versement du gain de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés (**effet mémoire**).

■ Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 31.

■ En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> à l'échéance finale<sup>(4)</sup> dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

## Inconvénients

■ Les gains sont plafonnés à 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.

■ Le rendement de Heliant Flash Septembre 2025 à l'échéance finale<sup>(4)</sup> est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de 100 % de son niveau initial.

■ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.

■ L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

■ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en soustrayant un montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.

■ Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :  
-> en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(4)</sup> ;  
-> ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

■ Il existe un risque de perte partielle en capital :  
-> à l'échéance finale<sup>(4)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Le Taux de Rendement Actuarial net est calculé depuis la date d'observation initiale le 10 septembre 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6). (4) La date d'échéance finale est le 3 octobre 2033. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 10 septembre 2025, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance. (7) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 3 octobre 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

# Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice **iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5 % NTR** est observé à la date d'observation initiale (10 septembre 2025).

**Un gain conditionnel de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée (effet mémoire) en cas de remboursement anticipé automatique**

**Heliant Flash Septembre 2025** prend fin par anticipation si l'indice **iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR**:

À l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup>, du trimestre 4 à 31

Est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

=  
100 % brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale au 10 septembre 2025

+  
un gain de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale

Le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé automatique, est de : 6,49 % la 1<sup>re</sup> année ; 6,41 % la 2<sup>e</sup> année ; 6,24 % la 3<sup>e</sup> année ; 6,04 % la 4<sup>e</sup> année ; 5,84 % la 5<sup>e</sup> année ; 5,65 % la 6<sup>e</sup> année ; 5,47 % la 7<sup>e</sup> année.

**Quel potentiel de performance à l'échéance finale<sup>(4)</sup> ?**

En l'absence de remboursement anticipé automatique, **Heliant Flash Septembre 2025** atteint l'échéance finale<sup>(4)</sup> et l'Indice est observé une dernière fois le 2 septembre 2033 : trois situations sont alors possibles.

À l'échéance, le 3 octobre 2033

Si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup> l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

=  
164 % brut<sup>(1)(2)</sup> (100 % + 32 x 2,00 %)  
de sa valeur initiale  
(Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> de 5,30 %)

Remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup>  
et activation de l'effet mémoire

Si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup> l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de moins de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

=  
100 % brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale  
(Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> de - 0,96 %)

Remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup>

Si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup> l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

=  
100 % brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale  
-  
Baisse<sup>(5)</sup> finale de l'Indice  
+  
25 %

Perte partielle en capital

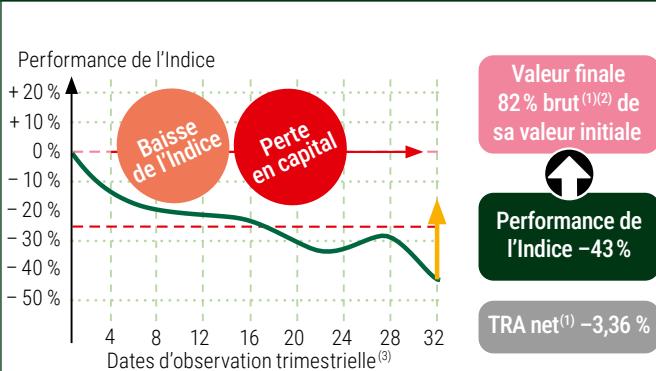
(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports et du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélevements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de l'Émetteur et/ou du Garant. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 10 septembre 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6). (4) La date d'échéance finale est le 3 octobre 2033.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 10 septembre 2025, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

# Scénarios de marché – exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

## Scénario défavorable: perte en capital à l'échéance finale



À chaque date d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et Heliante Flash Septembre 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale<sup>(4)</sup>.

À la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial (soit -43 % dans cet exemple), clôturant en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance finale.

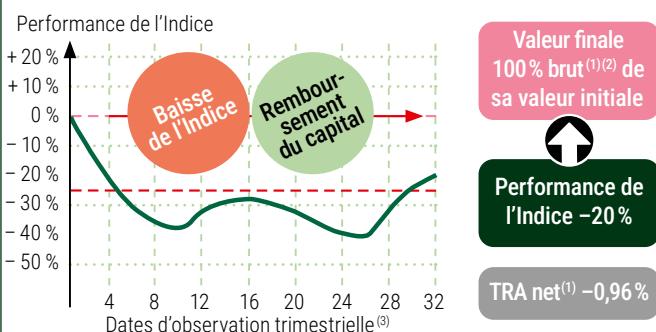
**La valeur finale est alors égale à 82 % brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale (100 % - 43 % + 25 %), engendrant une perte en capital de 18%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> de -3,36 %.**

- Seuil d'activation de remboursement anticipé automatique avec gain du trimestre 4 à 31 (0 %)
- - - Seuil de versement des gains conditionnels à l'échéance (0 %)
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance finale<sup>(4)</sup> (-25 %)
- Performance de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR
- Rehaussement de 25 %

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> serait de -7,63 %.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'investisseur récupérerait 25 % de son capital investi soit une perte de 75 % brut<sup>(1)(2)</sup> du montant initialement investi.

## Scénario intermédiaire: préservation du capital brut à l'échéance finale



À chaque date d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et Heliante Flash Septembre 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale<sup>(4)</sup>.

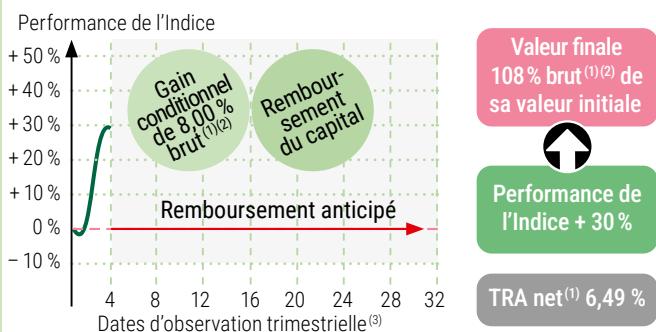
À la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de 20 % par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance finale.

**La valeur finale est alors égale à 100 % brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> de -0,96 %.**

- Seuil d'activation de remboursement anticipé automatique avec gain du trimestre 4 à 31 (0 %)
- - - Seuil de versement des gains conditionnels à l'échéance (0 %)
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance finale<sup>(4)</sup> (-25 %)
- Performance de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> serait de -2,93 %.

## Scénario favorable: gain en capital en cas de remboursement anticipé automatique



À la date d'observation du trimestre 4<sup>(3)</sup>, l'Indice est en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial.

**Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**

**La valeur finale est alors égale à 108,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale (100 % + 4 x 2,00 %), ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(1)</sup> de 6,49 %.**

- Seuil d'activation de remboursement anticipé automatique avec gain du trimestre 4 à 31 (0 %)
- - - Seuil de versement des gains conditionnels à l'échéance (0 %)
- Performance de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR
- Fin de vie du support

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> serait supérieur à Heliante Flash Septembre 2025 (en raison du plafonnement des gains) et serait égal à 26,85 %.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 10 septembre 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6). (4) La date d'échéance finale est le 3 octobre 2033. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 10 septembre 2025, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

# Zoom sur l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5 % NTR

## Description de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5 % NTR

L'Indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5 % NTR est un indice calculé et publié par SGX et administré par Scientific Beta (France) SAS, lancé le 3 avril 2025.

L'Indice est un indice composé de **30 valeurs européennes ou américaines, sélectionnées parmi les capitalisations boursières les plus importantes avec une contrainte d'un maximum de 30% par secteur**. Ces 30 valeurs sont **équipondérées trimestriellement**. L'Indice bénéficie de la répartition géographique suivante : **Europe 50 % et États-Unis 50 %**.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composantes sont inférieurs au niveau du montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://www.sgx.com/indices/products/TR30DN> ainsi que sur différents sites d'information financières (ticker Bloomberg : TR30DN Index).

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 7 avril 2017 au 2 avril 2025, puis sur des valeurs réelles du 3 avril 2025 (date de création de l'Indice) au 8 avril 2025.

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## Évolution historique et simulée de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR



Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Découvrez dans cette vidéo les spécificités de l'Indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR, sous-jacent de Heliante Flash Septembre 2025.

# Fiche technique

- Instrument financier :** Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
- Émetteur :** Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
- Garant de la formule :** Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+(<sup>1</sup>)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
- Code ISIN :** FR001400YJW4
- Sous-jacent :** Indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR (Code Bloomberg : TR30DN).
- Devise :** EUR
- Cotation :** Euronext Paris.
- Valorisation :** Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
- Double valorisation :** Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
- Marché secondaire :** Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
- Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
- Montant maximum de l'émission :** 100 millions d'euros
- Valeur nominale :** 1 000 euros.
- Garantie du capital :** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance finale.
- Période de commercialisation :** Du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 août 2025, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- Prix de souscription<sup>(2)</sup>:** Il progressera de façon constante, de 99,58 % le 5 mai 2025 à 100,00 % le 10 septembre 2025.
- Niveau initial :** Le niveau initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la date d'observation initiale.
- Date d'émission du support :** 2 mai 2025.
- Date d'observation initiale de l'Indice :** 10 septembre 2025.
- Dates d'observation trimestrielle de l'Indice :** Le 3<sup>e</sup> jour du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 3<sup>e</sup> jour du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 3 septembre 2026 (inclus) et jusqu'au 3 juin 2033 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
- Dates de remboursement anticipé automatique :** Le mois suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 2 octobre 2026 (inclus) et jusqu'au 4 juillet 2033 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
- Date d'observation finale de l'Indice :** 2 septembre 2033.
- Date d'échéance finale :** 3 octobre 2033.
- Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique :** Si à l'une des dates d'observation trimestrielle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 2,00 % brut<sup>(3)</sup> par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.
- Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale.**
- Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :
- 164 % brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100 % brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de moins de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
  - ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au 25 mars 2025 : Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. (2) Prix de souscription : 99,58 % (le 5 mai 2025), 99,60 % (du 6 mai 2025 au 9 mai 2025), 99,62 % (du 10 mai 2025 au 16 mai 2025), 99,64 % (du 17 mai 2025 au 23 mai 2025), 99,67 % (du 24 mai 2025 au 2 juin 2025), 99,69 % (du 3 juin 2025 au 6 juin 2025), 99,71 % (du 7 juin 2025 au 13 juin 2025), 99,73 % (du 14 juin 2025 au 20 juin 2025), 99,76 % (du 21 juin 2025 au 27 juin 2025), 99,78 % (du 28 juin 2025 au 4 juillet 2025), 99,80 % (du 5 juillet 2025 au 11 juillet 2025), 99,82 % (du 12 juillet 2025 au 18 juillet 2025), 99,85 % (du 19 juillet 2025 au 25 juillet 2025), 99,87 % (du 26 juillet 2025 au 1<sup>er</sup> août 2025), 99,89 % (du 2 août 2025 au 8 août 2025), 99,92 % (du 9 août 2025 au 18 août 2025), 99,94 % (du 19 août 2025 au 22 août 2025), 99,96 % (du 23 août 2025 au 29 août 2025), 99,98 % (du 30 août 2025 au 5 septembre 2025), 100,00 % (du 6 septembre au 10 septembre 2025). (3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 10 septembre 2025, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

# Avertissement final

## Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Le Titre de créance Heliante Flash Septembre 2025 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

■ **Risque de perte en capital** - En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

■ **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** - Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

■ **Risque de volatilité, risque de liquidité** - Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

■ **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** - En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

■ **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** - Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

■ **Disponibilité de la documentation du support** - Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), qui sera mis à jour par le Prospectus de Base 2025 au plus tard le 6 juin 2025 et des conditions définitives en date du 30 avril 2025 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des Titres sur le marché réglementé de Euronext Paris. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/Devinet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/Devinet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site d'Euronext Paris ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliance tool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400YJW4/FT/DS>)

■ **Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou dans le cadre du plan d'épargne retraite** - L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ») ou du plan d'épargne retraite. Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et

financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

■ **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Natixis et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du support décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Natixis, à leur propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du support.

■ **Agrement** - Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

■ **Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support** - Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

■ **Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

■ **Données de marchés** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

■ **Conflits d'intérêts** - Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

■ **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

■ **Avertissement relatif à l'indice** - Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisé par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

Gérez votre contrat depuis votre espace client sur [groupama.fr](http://groupama.fr)

**Consultez en temps réel**

- la valeur et le détail de votre contrat
- la clause bénéficiaire
- la répartition de votre épargne
- l'historique des opérations

**Effectuez des opérations**

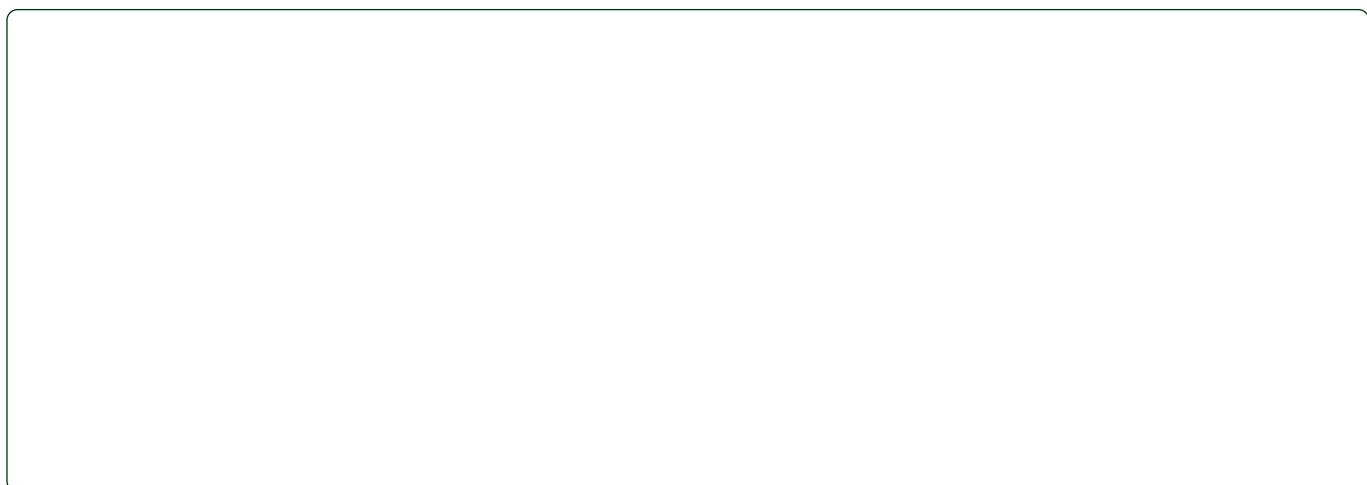
- des versements libres ou programmés
- des arbitrages
- des retraits partiels

**Suivez l'actualité des marchés pour**

- vous informer sur les supports
- simuler leur performance sur une période
- comparer la performance de plusieurs supports
- créer des alertes e-mail sur des supports

**Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.**

**Coordonnées de votre Conseiller**



**Caisse Régionale d'Assurances Mutualles Agricoles  
Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros

RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances.

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Document et visuels non contractuels. Création : 25/03/2025 – Photo : © Adobe Stock.  
**ÉDITION SEPTEMBRE 2025 • RÉF. 3350-1120-GMA-092025**

